



Règlement pour le circuit

ECURIE ENDURANCE 4X4

REGLEMENT D'UTILISATION DU CIRCUIT 4X4

UTILISATION :

Le circuit d'une distance de 5 Kms, pouvant être utilisé dans une configuration réduite, est ouvert pour les compétitions sportives (endurances tout terrain) en collaboration avec l'ASAC de PAU et la F.F.S.A., sauf pendant la période d'ouverture de la chasse ou une autorisation exceptionnelle devra leur être demandé.

L'Ecurie Endurance 4X4 peut être amené pour convenance associative, réfection ou entretien du terrain, salle des 4x4 et 8 jours avant toutes compétitions de fermer le circuit.

VEHICULES ADMIS :

Véhicules « tout terrains 2 ou 4 roues motrices licenciées » et Quads. Ces véhicules devront être conformes au cahier des charges de sécurité de la F.F.S.A.

OBLIGATIONS – INTERDICTIONS :

Respecter le sens de rotation (sens des aiguilles d'une montre) indiqué à l'entrée du circuit.

Ne pas stationner sur le circuit ou interrompre le tour en coupant la piste.

SECURITE :

Véhicules conformes à la législation sportive automobile. (Casque, harnets, extincteur, coupe circuit...). Chaque pilote de véhicule empruntant le circuit doit disposer d'un téléphone à bord. Les Membres & les équipes présentes seront équipés de téléphone portable et d'extincteur.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Toutes opérations mécaniques devront être effectuées en respect de l'environnement. Il sera obligatoire de protéger le sol pour toutes opérations mécaniques. Il sera interdit de laisser des matières polluantes et déchets divers sur le site.

AFFICHAGE DU REGLEMENT :

A l'entrée du circuit et de la salle des 4x4

Patrick VASQUEZ

Président Ecurie Endurance 4x4

le parc pilotes



